



LA HALLE

CONSIGNES DE RANGEMENT ET DE NETTOYAGE

Le nettoyage de la Halle et le rangement de matériel doivent être effectués par le locataire conformément aux prescriptions suivantes :

- laver, essuyer et remettre en place **les tables et les chaises** dans le local
- laver, essuyer et classer **la vaisselle** dans les rangements prévus à cet effet,
- nettoyer **la salle ménage** (évier, matériel et sol),
- balayer **la Halle**,
- nettoyer **les abords de la Halle** : parvis, parking, etc. (cigarettes, canettes, etc.).

Pensez à trier vos déchets !

**Les cartons, plastiques... sont à mettre dans votre poubelle jaune ou dans l'un des conteneurs collectifs,
Les verres sont à déposer dans l'un des conteneurs collectifs**



Le Maire,
Serge BOUJU